Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35...

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_133-DE

ECONOMIE EMPLOI INSERTION

DCC26-133

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE BÉNÉVOLAT DU POINT ACCUEIL EMPLOI

Monsieur Eric Pineau, Vice-président en charge de l'économie, du commerce et de l'artisanat, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, Roche aux Fées Communauté, par l'intermédiaire du Point Accueil Emploi, développe un **dispositif de parrainage destiné à accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches.**

Le parrainage repose sur l'engagement volontaire de bénévoles qui souhaitent partager leur expérience, leurs connaissances ou leur réseau afin de soutenir les bénéficiaires dans leur parcours.

La qualité de cette action repose sur des engagements réciproques clairement énoncés, à la fois de la part du bénéficiaire, du bénévole et du PAE qui prescrit cet accompagnement.

2. OBJECTIF ET POINTS CLES DE LA CHARTE

L'objectif de cette charte est de **définir clairement le cadre de cet engagement bénévole afin de le sécuriser et de le valoriser.**

Les points clés du document ci-joint sont les suivants :

- **Le principe de l'engagement :** L'implication du bénévole est volontaire, gratuite, sans rémunération, et ne crée aucun lien de subordination juridique avec la collectivité.

- **Les missions** : Le parrain bénévole, en activité ou retraité, accompagne le bénéficiaire dans une démarche d'écoute, de conseil et de partage d'expérience.
  Cet accompagnement individualisé peut viser un ou des objectifs précis :
  - L'accès et le maintien dans l'emploi en travaillant le projet professionnel ;
  - La reconversion professionnelle ;
  - La recherche d'emploi ;
  - La relation au monde du travail.

  Le parrain ne se substitue jamais au bénéficiaire dans ses démarches.
  Le bénévolat peut également prendre la forme d'animation collective auprès de groupes de bénéficiaires accompagnés par le Point Accueil Emploi (PAE) de Roche aux Fées Communauté (RAFCOM).

- **Les frais :** Bien que l'engagement soit gratuit, les dépenses strictement nécessaires (déplacements autorisés au préalable ou formations validées par le service) peuvent être remboursées sur présentation de justificatifs.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_133-DE

Il vous est proposé :

- *D'approuver la charte du parrain bénévole du réseau du Point Accueil Emploi (PAE) de Roche aux Fées Communauté, la fiche d'inscription et d'engagement du parrain bénévole ainsi que la fiche de suivi, ci-annexées ;*
- *D'autoriser* ***la prise en charge ou le remboursement des frais (déplacements, formations) nécessaires à l'activité des bénévoles****, selon les conditions définies à l'article 7 de la charte et dans la limite des crédits budgétaires ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_133-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 6 novembre 2026, s'est réuni le 17 novembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle BADOUD, Conseillère communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Pascaline MARION, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, Mme Annick PERON
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

ESSE	Mme Yvette SAULNIER
JANZE	M Gaston GUAIS *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	Mme Jennifer MAILLARD
RETIERS	M Benoît LUGAND
	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (38 présents / 2 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 18/11/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Chrystelle BADOUD
Date : 18/11/2026
Qualité : VP BADOUD C - Secrétaire de Séance

Chrystelle BADOUD